

Pour publication immédiate

Le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec impose des amendes totalisant 30 000 \$ à M. Érick Frigon

Montréal, le 30 mars 2017 – Le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a rendu sa décision sur sanction à l'égard de M. Érick Frigon, ing., qui se voit imposer des amendes totalisant 30 000 \$. Dans sa décision, le Conseil de discipline condamne également M. Frigon à payer l'ensemble des déboursés relatifs à l'instruction de la plainte.

Pour avoir toléré un système de partage de contrats permettant de contourner le processus d'appels d'offres de la ville de Saint-Jérôme, M. Frigon a été reconnu coupable d'avoir contrevenu à trois articles du Code de déontologie des ingénieurs relatifs à l'usage de procédés malhonnêtes ou douteux, au manque d'intégrité et aux situations de conflits d'intérêts.

Les faits reprochés à M. Frigon se sont déroulés entre 2008 et 2010, alors qu'il était directeur de l'ingénierie pour la ville de Saint-Jérôme.

Les amendes imposées dans le cadre de cette décision du Conseil de discipline sont payables dans les 45 jours suivant l'expiration des délais d'appel. Pour rappel, les sanctions imposées par le Conseil de discipline ont pour objectif de protéger le public en dissuadant le professionnel de récidiver et en servant d'exemple à l'égard des autres membres de la profession.

La [version intégrale de la décision du Conseil de discipline](#), incluant le résumé des faits reprochés, peut être consultée sur le site web de l'Ordre.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 62 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre se veut une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie et un organisme rassembleur. Il a pour mission d'assurer la protection du public en agissant afin que les ingénieurs servent la société avec professionnalisme, conformité et intégrité dans l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site www.oiq.qc.ca.

Pour connaître rapidement les nouvelles en provenance de l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles:

- Facebook www.facebook.com/oiq.qc.ca
- Twitter <https://twitter.com/OIQ>
- LinkedIn <http://bit.ly/LinkedInOIQ>

– 30 –

Source :

Aline Vandermeer
Conseillère en communication
Ordre des ingénieurs du Québec
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3253